

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU 30 JUIN 2014**

**PRESENTS** : MM. WAGNER – ARNOULD – VAGNER – DOS SANTOS  
TENENTE– ANNEAR - REDINGE – VILLEM – FRÖHLINGER - TEMPESTINI  
Mmes GARSI – FERRARI

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur MAURICE ayant donné procuration à  
Monsieur DOS SANTOS TENENTE  
Monsieur MARTEL ayant donné procuration à Monsieur WAGNER  
Monsieur MAILLOU ayant donné procuration à Monsieur VILLEM  
Madame BRIAULT

## **1- CREATION D'UN SITE INTERNET**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain TEMPESTINI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un site internet pour la Commune. Les frais de dossier s'élèvent à 150 € HT et la maintenance annuelle du site à 259 € HT

Les Conseillers Municipaux autorisent Monsieur le Maire à signer la proposition tarifaire ainsi que le contrat d'hébergement et de maintenance avec la Sté LOGIPRO.

## **2- DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES**

Madame Brigitte GARSI est désignée déléguée à la commission administrative de révision des listes électorales.

## **3- DESIGNATION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Madame Brigitte GARSI est désignée membre titulaire  
Monsieur Alain REDINGE membre suppléant

## **4- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Compte tenu de l'indisponibilité d'un agent en longue maladie, il convient de renforcer les effectifs du service technique. Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2014.

Le Conseil Municipal,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu le tableau des emplois ;  
Décide :

- de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **5- CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention (Monsieur Redinge) décide de recruter un agent contractuel pour la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2014 au 31 Juillet 2014 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de travaux de secrétariat et d'entretien des espaces communaux pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

### **6- SUBVENTIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser aux associations de Gavisse, les subventions suivantes :

Club du Bon Vieux Temps : 800 €  
Gym Gavissoise : 650 €  
Cercle des Jeunes : 1 700 €, 1 abstention Monsieur Redinge  
FC Gavisse : 650 €  
Syndicat de Pêche : 650 €

Le Conseil Municipal octroie, à l'unanimité, une subvention aux associations extérieures suivantes :

Visiteurs de Malades de Thionville : 50 €  
Prévention Routière : 50 €  
Souvenir Français de Cattenom : 70 €  
Mission Locale : 100 €  
APE Collège Charles Péguy Cattenom : 21 élèves x 10 € soit 210 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser de subvention à :

Apollo J  
Association sportive du collège de Cattenom  
1 rose 1 espoir  
AFM Téléton

**7- LOTISSEMENT « LES MOISSONS »  
INTEGRATION DES ESPACES COMMUNS AU  
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sté SOTRAP, par courrier du 20 Mai 2014, sollicite l'incorporation des espaces communs du lotissement « Les Moissons ».

Par délibération du 1<sup>er</sup> Février 2011 le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention fixant les modalités d'intégration des espaces communs au domaine public.

Les conditions requises étant remplies, à savoir la réalisation des opérations contradictoires de réception des ouvrages ainsi que l'accord des services concessionnaires et la Commune disposant de tous les documents le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer les espaces communs au domaine public communal.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition.

Monsieur le Maire prendra un arrêté pour réglementer la circulation de la rue des Semailles

**8- POSE D'UN PLACARD A LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Sté MIDAM de Thionville pour la pose d'un placard à la mairie, d'un montant de 4 992,00 € TTC.

Somme prévue au BP 2014.

**9- CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE : RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE**

Dans le cadre de l'étude du dossier de création d'un accueil périscolaire, il s'avère nécessaire d'établir un relevé topographique. Suite au lancement d'une consultation et après négociations, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les résultats. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis du géomètre Jean-Luc BITARD, d'un montant de 3480 € TTC.

Somme prévue au BP 2014.

**10- CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE : ETUDE DE SOL**

Suite à la procédure adaptée concernant l'étude de sol et après avoir entendu le rapport de synthèse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Sté GEOTEC d'un montant de 8 462,28 €.

Somme prévue au BP 2014.

## **11- ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE**

Suite à l'ouverture d'une classe à l'école primaire, le Conseil Municipal décide d'acheter du mobilier. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis de :

Sté DIRECT D pour un montant de 2 902,44€ TTC pour l'achat de tables et chaises.

Sté MANUTAN Collectivités pour un montant de 694,40 € TTC pour l'achat d'un tableau et d'une piste graphique.

Sommes prévues au BP 2014.